

Séance extraordinaire du 26 janvier 2015



2015- PROVINCE DE QUÉBEC
01 M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
24 MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Session spéciale du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 26 janvier 2015 à 16h30.

Sont présents à cette session :

| | |
|----------------------------|---|
| Siège # 1 Mme Lise Roy | Siège # 4 M. Paul Joly |
| Siège # 2 M. Richard Morin | Siège # 5 M. Rosaire Coulombe (à l'extérieur du pays) |
| Siège # 3 M. Michel Roy | Siège # 6 Mme Madeleine Fortin |

Formant quorum .

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil ce jour même. Tous les conseillers disponibles étant présents et en l'absence de Mme la mairesse (hospitalisée) et de M. le maire suppléant (à l'extérieur du pays) :

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Il est également résolu de nommer le conseiller(e) au siège # 3, M. Michel Roy comme président d'assemblée

Adoptée unanimement.

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE
- 02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 04 - SUJETS À DISCUTER
 - 04.01 - NOMINATION D'UN MAIRE OU MAIRESSE SUPPLÉANT(E)
- 05 - VARIA
- 06 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

04 - SUJETS À DISCUTER

2015-01
25

04.01 - Nomination d'un maire (sse) suppléant(e)

Attendu que le directeur général a été informé de l'hospitalisation d'urgence de Mme la mairesse pour un accident cérébro-vasculaire;

Attendu que M. le maire suppléant, le conseiller au siège # 5, M. Rosaire Coulombe est en vacances à l'extérieur du pays;

Attendu le pouvoir habilitant dévolu au conseil via l'article 116 du Code municipal du Québec;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller au siège # 3, M. Michel Roy maire suppléant jusqu'au retour de vacances de M. Rosaire Coulombe.

Adoptée unanimement.

05 - VARIA

Aucun sujet.

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2015-01
26

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement que cette session spéciale soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 16h45

Michel Roy, maire suppléant

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec.